Questions orales

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je peux informer l'honorable député que notre ministère signera effectivement la deuxième étape de l'entente relative au développement de l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai l'intention de me rendre dès demain dans cette province et probablement procéder jeudi à la signature de cette entente avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette entente s'étendra sur une période de 5 ans, tel que convenu lors des négociations.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné, la semaine dernière, que le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'aucune somme d'argent additionnelle ne serait accordée aux projets PIL, et que 75 p. 100 de ces projets seront refusés à cause d'un manque de crédit, j'aimerais demander à l'honorable ministre si, dans les circonstances, compte tenu de la déception de ces centaines de promoteurs, le ministre a l'intention de recommander au Cabinet un crédit additionnel pour répondre dans un pourcentage plus acceptable?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à cette question l'autre jour et je n'ai pas l'intention, étant donné le programme actuel de restrictions, de faire une telle recommandation. Le budget du 23 juin prévoyait 450 millions de dollars pour cette sorte de relance, notamment pour les programmes d'initiatives locales, les programmes d'aide fédérale et autres à répartir sur 18 mois. C'est tout ce qu'on peut faire pour l'instant.

* * *

LES PÊCHES

LA PROCLAMATION DE LA LIMITE DE 200 MILLES—DEMANDE D'EXPOSÉ SUCCINCT DES DISCUSSIONS TENUES AVEC M. KISSINGER

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En son absence, je la poserai au ministre des Pêches. Selon des rapports émanant de 200 délégués à la réunion du Conseil économique des provinces Atlantiques qui a eu lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve, le gouvernement canadien n'a pas l'intention de déclarer de sa propre initiative la limite de 200 milles d'ici trois ans. Puisque le président Ford a signalé qu'il était disposé à signer une déclaration unilatérale établissant cette limite, qui entrerait en vigueur à compter du 1er janvier 1977, le gouvernement peut-il informer la Chambre des points principaux des discussions tenues récemment à ce sujet avec M. Kissinger. Nous avons été informés de presque tout ce qui s'est passé à cette réunion, excepté les discussions concernant les pêches, dont nous aimerions connaître le contenu.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État, Pêches): Monsieur l'Orateur, les prémisses de la question du député m'échappent tout à fait. Nous avons dit et précisé qu'une mesure unilatérale est encore possible. Je dirais au député que je suis étonné que les délégués à la réunion de Saint-Jean n'aient pas pris connaissance des propos de l'ancien ministre des Pêches de Terre-Neuve; celui-ci a déclaré dans une lettre qu'il m'a fait tenir que sa province, par suite de notre succès au sein de la CIPAN, ne réclamera pas de nouvelles initiatives avant la prochaine Conférence sur le droit de la mer. Le Conseil des pêches du Canada s'est exprimé dans le même sens. Je croirai donc ces messieurs plutôt que des universitaires quelconques.

* * *

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'IMPOSITION D'UN LOCK-OUT PAR LE MINISTÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA BANDE RÉVÉLATRICE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au premier ministre suppléant? Elle fait suite à la rupture des négociations hier soir et à la nouvelle selon laquelle, d'après l'entretien enregistré sur bande, le négociateur en chef du gouvernement a déclaré que le gouvernement imposait un lock-out aux postiers—quel que soit le sens de cette attitude. Le premier ministre suppléant est-il au courant de l'existence de cette bande? Dans l'affirmative, est-il disposé à la déposer à la Chambre et peut-il nous dire si l'enregistrement décrit la position du gouvernement à l'égard des syndicats des postiers.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je crois savoir—uniquement d'après les renseignements que j'ai obtenus—que cet entretien a été enregistré sans le consentement des intéressés. Il s'agit en somme d'un enregistrement clandestin. Ce genre d'enregistrement ne devrait pas être divulgué, pour ne pas porter atteinte à la vie privée. Puis-je signaler qu'en ce qui concerne le gouvernement, le seul point sur lequel nous sommes inflexibles est la question des salaires. Nous avons fait aux postiers la même offre que celle faite aux facteurs, qui l'ont acceptée. Les autres questions restent à débattre et nous sommes prêts à reprendre les négociations.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant prétend n'être pas personnellement au courant de l'enregistrement mais d'en avoir entendu parler. Peut-il promettre à la Chambre de vérifier l'existence de cette bande? S'il le peut, l'écoutera-t-il? Veut-il s'engager à la déposer à la Chambre afin que les députés puissent l'écouter et comprendre pourquoi on a enregistré les conversations?

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, je ne puis le promettre.

Des voix: Bravo!